RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Arrêté du 6 janvier 2023 portant nomination des représentants du personnel à la formation spécialisée instituée au sein du comité social d'administration centrale

NOR: EAEA2300295A

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 instituant des comités sociaux d'administration au ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 8 décembre 2022 ;

Vu la correspondance de la CFDT-MAE du 23 décembre 2022 ;

Vu la correspondance de la liste d'union CGT-MAE/FSU-MAE/SOLIDAIRES Affaires Etangères du 3 janvier 2023 ;

Vu la correspondance de l'ASAM-UNSA du 26 décembre 2022;

Vu la corepondance de la CFTC Affaires Etrangères du 26 décembre 2022 ;

Vu la corepondance de l'APMAE du 3 janvier 2023,

Arrête

Article 1

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée instituée au sein du comité social d'administration centrale :

Au titre du syndicat CFDT-MAE

Titulaires:

Suppléants:

- M. MOURIEZ Emmanuel

- Mme CHAUVEAU-SOCHNIKOV Catherine

- Mme WAGUÉ Fatoumata

- Mme MARTINEAU Frédérique

- Mme BARBIER Carole

- M. CHOKRI Mohamed

า

Titulaires:

M. MAESTRONI AlainMme BOUJOT AnnickMme PITET Anne

Suppléants :

- Mme DEGIOANNINI Cécile
- Mme PIERRES Florence
- M. HAMROUCHI Riad

Au titre du syndicat ASAM-UNSA

Titulaires : Suppléants :

M. EMMANUELLI Laurent
 M. DAOUSSI Mohamed El Hedi
 M. BORG-OLIVIER Ludovic

Au titre du syndicat CFTC Affaires Etrangères

Titulaires : Suppléants :

- Mme BATY Geneviève
 - M. BARAT Frédéric
 - M. GRAND Alexis-Gilles

Au titre du syndicat APMAE

Titulaire : Suppléant :

- Mme PLACE-BERNARDIN Cécile - M. SPEHNER Claude

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 6 janvier 2023

Pour la ministre de l'Europe et des affaires étrangères et par délégation

Le sous-directeur de la politique des ressources humaines A. MOROIS